

> Retrait du projet de loi travail. Tous en grève le 31 mars !



A AFFICHER

**Le bac pro GA
toujours dans la
tourmente !
cf. p 9**



L'intersyndicale second degré* appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations et initiatives prises par les organisations syndicales et les organisations de la jeunesse le jeudi 31 mars pour le retrait du projet de loi travail.

Après la forte mobilisation du 9 mars, le gouvernement a été contraint de retoucher son texte mais l'orientation générale demeure. L'affaiblissement des garanties collectives touchera l'ensemble des salariés et tout particulièrement les jeunes ; contrats de travail flexibles, renoncement à l'élévation des qualifications, délivrance de blocs de compétences au lieu de diplômes reconnus, flexibilité accrue des contrats

de travail, voilà l'avenir promis à la jeunesse.

La volonté de privilégier le cadre de l'entreprise en matière de temps de travail et de rémunération conduira à des dégradations pour nombre de salariés et à l'éclatement des cadres nationaux. C'est cette même logique qui guide la réforme du collège contre laquelle luttent les personnels avec l'intersyndicale du second degré depuis un an en laissant aux chefs d'établissement en renvoyant au niveau local une grande partie des choix, en réduisant les règles communes, en aggravant les inégalités.

C'est pourquoi réussir le 31 mars est un enjeu primordial. L'heure est à la convergence des mobilisations >>>

Sommaire

- > Intersyndical 2nd degré : grève le 31 mars.....P 1-2
- > Front commun contre le projet de loi travailP2
- > Intersyndicale 2nd degré Bilan des réformes du lycée.....P2-3
- > Courrier intersyndical : rentrée 2016.....P3

- > Enfin le dégel ! P3
- > Rendez-vous salarial du 17 marsP4
- > Lettre FSU au premier ministre P5
- > Déclaration FSU au CSE P5-6
- > Déclaration commune au CSE.....P6
- > Déclaration commune sur les mobilisations.....P7

- > Mobilisation du 17 marsP7
- > Lu au JO.....P7
- > Intersyndicale Fonction publique : Tous en grève le 31 mars.....P8
- > Lu au BO.....P8
- > Le bac pro GA toujours dans la tourmente.....P9

>>>

des enseignants avec celle des lycéens, étudiants et salarié-es du public et du privé. Cela doit contraindre le gouvernement à entendre ce que disent les jeunes et les personnels. Si ce n'était pas le cas la dynamique créée pourra amener à des suites d'action rapides. C'est pourquoi l'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dans les établissements pour préparer la grève du 31 et débattre des

ENSEMBLE, ON CONTINUE ! FRONT COMMUN CONTRE LE PROJET DE LOI TRAVAIL

Le projet de loi El Khomri constitue une régression sociale sans précédent pour les droits des salarié-es, soumettant l'ensemble du monde du travail au patronat. La destruction du Code du travail avec ses garanties collectives pour les salarié-es entraînera inévitablement la remise en cause du statut de la Fonction publique par la suite.

La pétition en ligne « Loi Travail, non merci ! » qui a recueilli plus d'un million de signatures et les mobilisations réussies du 9 mars des organisations de jeunesse et syndicales ont constitué une première étape dans l'exigence de son retrait. Ces mobilisations ont contraint le gouvernement à un premier recul, mais cela demeure très insuffisant, le SNUEP avec la FSU continuent à en demander le retrait. A la suite des manifestations du 17 mars, l'intersyndicale CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL,

Intersyndicale second degré Bilan des réformes du lycée

Cette cinquième réunion du bilan des réformes du lycée porte notamment sur l'organisation des épreuves du baccalauréat ; les modes d'évaluation

modalités de poursuite de l'action tant contre la loi travail que pour l'abrogation de la réforme du collège (refus de faire remonter les notes, grève en mai et ou en juin...).

En fonction de l'évolution de la situation, de la mobilisation interprofessionnelle, des remontées des AG, l'intersyndicale décidera de nouvelles initiatives pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège et

FIDL appellent les jeunes et les salarié-es à poursuivre et amplifier la mobilisation dès le 24 mars prochain, jour de la présentation du projet de loi au Conseil des ministres.

Ce sera une nouvelle étape avant la grande journée de grève et de manifestations du 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet. Ce sera aussi l'occasion pour l'ensemble des fonctionnaires de continuer de porter leurs revendications salariales.

ON NE SE CONTENTERA PAS DE MIETTES ! MOBILISÉ-ES POUR LE RATTRAPAGE DE NOS SALAIRES

Les mesures salariales du gouvernement envers les fonctionnaires s'inscrivent pleinement dans sa politique d'austérité et de régression sociale.

A l'issue du rendez-vous salarial du 17 mars, le gouvernement a annoncé une augmentation de nos salaires en 2 temps : 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017. Cette augmentation de 1,2 % au total est loin de compenser la perte de 8 % de notre salaire net moyen depuis 2010 avec le gel du point d'indice. Si notre mobilisation a obligé le gouvernement

au regard des apprentissages et des résultats attendus ; la prise en compte des compétences transversales.

L'intersyndicale* ne participe pas à cette réunion du fait du traitement du dialogue social mais, au nom de sa représentativité, et de son souci des

l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. La réforme ne doit pas être mise en œuvre à la rentrée 2016.

Communiqué intersyndical du second degré

*le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-

FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le

SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT

enseignement privé, le SNCL-FAEN, le

SIES-FAEN, le SUNDEP-Solidaires et SUD

Education

24 mars 2016

à faire un « geste » pour salaires, nous ne nous contenterons pas de cette revalorisation très insuffisante ! Nous exigeons un véritable plan de rattrapage salarial !

Le SNUEP-FSU appelle les personnels à la grève le 22 mars et à participer aux initiatives qui seront organisées pour exiger une revalorisation substantielle du point d'indice et un plan de rattrapage salarial.

La lutte est engagée ! Le SNUEP-FSU appelle les PLP et CPE à se réunir dans les établissements, à déposer des heures d'infos syndicales et à participer aux grèves et manifestations !

22 mars : en GRÈVE et mobilisé-es, pour exiger un plan de rattrapage salarial.

24 mars : soutien aux actions à l'initiative des organisations de jeunesse contre la réforme du droit du travail.

31 mars : tou-ttes en GRÈVE contre le projet de loi « travail » !

SNUEP-FSU

20 mars 2016

enseignants comme des élèves, tient à rappeler quelques principes : le baccalauréat doit rester un examen national, aux épreuves terminales et anonymes. Cette modalité permet l'égalité de traitement des élèves sur le territoire, et donne au diplôme >>>

>>>

sa valeur nationale. Dans sa version actuelle le contrôle continu est déjà une composante de l'évaluation par les jurys pour l'obtention des mentions et du diplôme lui-même. L'inflation des épreuves locales extrêmement chronophage (contrôle en cours de formation, épreuves en cours d'année etc.) doit cesser. Le baccalauréat est premier grade universitaire. Les bacheliers qui le souhaitent quel que soit le baccalauréat, la filière, l'endroit où ils l'ont obtenu doivent pouvoir poursuivre des études supérieures.

Les diverses formes d'évaluation, notamment formative, sommative et

certificative doivent être distinguées clairement. Les pressions sur les personnels à multiplier les évaluations sommatives, qui empiètent sur les temps d'apprentissage, doivent cesser. Comme celles qui s'exercent pour augmenter les notes de CCF.

L'intersyndicale demande enfin en quoi la question des « compétences transversales » relève du bilan des réformes du lycée. Elle signale que cette notion de « compétence transversale » est largement mise en cause par la recherche en sciences de l'éducation. Elle conteste donc l'usage qui peut être fait de ce concept.

Pour terminer l'intersyndicale réaffirme sa détermination à obtenir l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases.

Communiqué intersyndical
17 mars 2016

* Le SNES-FSU, le SNEP-FSU, le SNUEP-FSU, le SNFOLC, le SNETAA-FO, le SFSDPEP-FO, la CGT, la CGT enseignement privé, le SNALC FGAF, le SNCL-FAEN, le SIES-FAEN, la CNGA CFE-CGC, le SUNDEP-Solidaires et SUD Education



Lettre à la ministre de l'Education Nationale

le 24 mars 2016

Madame la ministre,

Vous proposez ce jour à quelques organisations syndicales, sélectionnées sur des bases ne correspondant à aucun critère objectif, de travailler avec vos services le projet de circulaire de rentrée.

Cette méthode faisant fi de la représentativité syndicale est un signal négatif supplémentaire envoyé aux représentants des personnels, et partant, aux personnels eux-mêmes.

Par ailleurs, alors que nos organisations (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAAFO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNALC-FGAF, SNCL-FAEN, SIES-FAEN, CNGA CFE-CGC, SUD Solidaires, SUNDEP-Solidaires) vous alertent depuis un an sur les conséquences néfastes de la réforme collège 2016 dans les établissements, le projet de circulaire décline la mise en oeuvre de la réforme sans qu'aucune

réponse n'ait été donnée aux organisations syndicales ni aux personnels quant à leurs interrogations.

Nous le redisons : un tel mépris pour celles et ceux dont vous avez reconnu à maintes reprises l'engagement au service de la réussite de leurs élèves est non seulement injuste, mais totalement inefficace pour l'avenir du système éducatif et pour la jeunesse de notre pays.

Nous sollicitons de nouveau une audience afin de vous exposer les raisons de notre demande d'abrogation de la réforme collège 2016 et l'ouverture de discussions sur d'autres bases.

Veillez agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération

L'intersyndicale du second degré



ENFIN LE DÉGEL !

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique en termes de reconnaissance sociale, d'image et d'attractivité... ce sont des conséquences de la politique de gel de la valeur du point d'indice depuis 2010.

Pourtant, l'engagement des agents

publics est sans faille et permet aux services publics de jouer leur rôle dans notre pays.

La FSU n'a eu de cesse ces dernières années, avec d'autres organisations syndicales, d'informer, de mobiliser pour essayer d'être entendue sur la question salariale dans la Fonction publique.

La décision du gouvernement de dégeler la valeur du point d'indice et de

le revaloriser est un premier résultat de ces multiples mobilisations.

Après bientôt six années de gel de la valeur du point d'indice, ce rendez-vous salarial d'aujourd'hui était donc capital.

La FSU qui a défendu dans les négociations « PPCR » une approche combinant la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice, a obtenu que ce rendez-vous ait bien lieu au début de l'année de 2016 >>>

>>>

pour traiter de la « revalorisation du point ».

La réponse du gouvernement est tardive pour bien des agents qui ont vu les difficultés s'accumuler.

Les agents de la Fonction publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui conduit à une baisse du salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique de près de 1,5 % depuis 2011 (source INSEE).

RENDEZ-VOUS SALARIAL 17 MARS 2016

Un travail mal reconnu, de nombreux agents en difficulté pour en vivre correctement, une situation néfaste à la Fonction publique en termes de reconnaissance sociale, d'image et d'attractivité, voici en quelques mots le résumé des conséquences de la politique de gel de la valeur du point d'indice depuis 2010. Pourtant, de l'avis général, l'engagement des agents publics est sans faille et reconnu. Il a été par exemple largement salué lors des attentats de 2015 ou encore dans rôle essentiel qu'ils ont joué en faveur des citoyens pour amortir les effets sociaux de la crise de 2008. C'est grâce à eux que les services publics jouent tout leur rôle dans notre pays.

La FSU n'a eu cesse ces dernières années, avec d'autres organisations syndicales, d'informer, de mobiliser pour essayer d'être entendues sur la question salariale dans la Fonction publique.

La réponse du gouvernement, est tardive pour bien des agents qui ont vu les difficultés s'accumuler.

Les agents de la Fonction publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. Ce qui conduit à une baisse du salaire net moyen en euros constants dans la Fonction publique de près de 1,5 % depuis 2011 (source INSEE).

Bientôt six années de gel de la valeur du point d'indice, après une

Pour la FSU, la décision d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice est un signal positif pour les plus de 5 millions d'agents.

L'annonce gouvernementale de 1,2 % en deux fois (0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017) marque une volonté de sortir de cette situation injuste de régression salariale. Mais elle ne peut être qu'un premier pas.

décennie de faibles revalorisations, qui a conduit à une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de traitement indiciaire par an.

Et la réduction de la part du traitement indiciaire dans les rémunérations, aggravée par la politique de gel de la valeur du point, combinée aux mesures des réformes des retraites depuis 2003, dégrade fortement les montants de liquidation des pensions...

Arrêtons ici le constat et les chiffres, mais il est une évidence que cette situation liée aux politiques d'austérité successives n'a que trop duré.

Ce rendez-vous salarial d'aujourd'hui est donc capital.

La FSU a défendu dans les négociations « PPCR » une approche combinant la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice. Elle a obtenu dans ces négociations que ce rendez-vous salarial ait bien lieu au début de l'année de 2016. Elle a acté le protocole en restant déterminée à ce que ce rendez-vous salarial débouche sur une « revalorisation du point » puisque le texte de celui-ci prévoit que cette négociation « sera l'occasion d'examiner la revalorisation du point d'indice au vu des indicateurs économiques ».

Pour la FSU, la décision d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice est un signal positif pour les plus de 5 millions d'agents.

Nous l'actons ainsi.

Pour la FSU, cette décision de dégeler la valeur du point d'indice et de

En effet, cette revalorisation n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des agents.

C'est pour exiger maintenant l'élaboration d'un plan de rattrapage que la FSU appelle les agents à exprimer cette revendication le 22 mars dans tous les territoires selon des modalités diversifiées.

Communiqué FSU

17 mars 2016

le revaloriser est un premier résultat des multiples mobilisations des agents publics ces dernières années.

Il s'agit maintenant de discuter de l'augmentation de la valeur du point que vous proposez afin de réparer l'injustice salariale dont les agents publics sont victimes. Il faut que la revalorisation soit à la hauteur du préjudice subi depuis trop longtemps.

Pour la FSU, nous vous rappelons que la progression du point d'indice doit permettre véritablement de compenser l'inflation et la dégradation des conditions de vie des agents publics due à la baisse du pouvoir d'achat. Au regard des pertes subies, nous avons proposé une première mesure immédiate d'urgence et une programmation de mesures permettant de rattraper progressivement les pertes subies. Il faudrait 2 % pour porter le traitement minimum (IM 309) au niveau du SMIC.

Nous vous le disons franchement, les budgets existent : la preuve par les crédits que la loi de finances 2016 consacrent au CICE. Ces dernières années, le gouvernement a fait d'autres choix, a priorisé d'autres financements comme le Pacte de responsabilité, sans d'ailleurs les retours promis sur l'emploi. Il est temps de s'engager dans une autre voie.

Déclaration FSU

17 mars 2016

Lettre au Premier ministre

le 22 mars 2016

Monsieur le Premier ministre,

Ces dernières années, avec constance et détermination, la FSU a informé et mobilisé les agents de la Fonction publique, porté toutes leurs aspirations à ce que leur travail soit reconnu, leur métiers revalorisés et rendus attractifs. Elle a interpellé régulièrement le gouvernement pour obtenir des réponses en ce sens.

Dans les négociations « PPCR », elle a défendu une approche combinant la revalorisation de la grille et celle de la valeur du point d'indice et obtenu que soit inscrit dans le texte le principe du rendez-vous salarial de ce mois de mars.

Lors de ce rendez-vous salarial du 17 mars dernier, votre gouvernement a décidé de dégeler la valeur du point d'indice et de le revaloriser. Pour la FSU, cette décision d'en finir avec le gel de la valeur du point d'indice est un signal positif pour les plus de 5 millions d'agents et marque la volonté de sortir d'une situation de régression salariale injuste.

Mais cette première étape d'augmentation de 1,2 % en deux fois (0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et 0,6 % au 1^{er} février 2017) reste insuffisante au regard des pertes accumulées ces dernières années. Elle l'est aussi pour porter au niveau du SMIC le traitement minimum versé à des dizaines de milliers de personnels contractuels. Tous

les observateurs s'accordent à dire que les agents de la Fonction publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010.

Par ailleurs, il va de soi que cette mesure est celle du rendez-vous salarial de 2016 et que celui de 2017 devra suivre la même tendance. En effet, les mesures contenues dans le protocole PPCR seraient affaiblies et deviendraient vite obsolètes sans une politique régulière de revalorisation du point. En outre, il importe de donner une lisibilité aux agents quant aux perspectives concernant leur pouvoir d'achat.

Compte-tenu de cette situation, la FSU exige maintenant l'élaboration d'un plan de rattrapage.

A travers les salaires, il s'agit de reconnaître l'action et le rôle essentiel que jouent les agents de la Fonction publique pour répondre aux besoins de la population et pour un meilleur accès aux droits fondamentaux, individuels et collectifs, de chacun et chacune. Les Services Publics ont ainsi un rôle essentiel pour la cohésion de notre société et son modèle social. Revaloriser les agents publics, c'est également le moyen de reconnaître l'importance que joue la Fonction publique dans notre pays.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Bernadette Groison
Secrétaire Générale FSU

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'EDUCATION DU 14 MARS 2016

Déclaration FSU

La FSU pratique un syndicalisme de transformation sociale. Au plus près du terrain, elle cherche à construire une société meilleure, plus juste, plus fraternelle, ayant le souci des plus fragiles. Dans son champ de syndicalisation, la Fonction publique, la FSU défend les agents comme les usagers, et un service public de qualité.

En particulier, la FSU porte la revendication de l'extension de la scolarité obligatoire à 18 ans, permettant de former des citoyens éclairés, qui puissent réussir leur vie personnelle, sociale et professionnelle.

A l'issue du collège, les jeunes doivent pouvoir poursuivre leur scolarité au lycée pour obtenir une qualification de niveau IV et pour ceux qui en font le projet, doivent pouvoir accéder à une formation supérieure de qualité. Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il doit être possible à toutes et à tous d'élever son niveau de qualification. Des citoyens bien formés sont une condition de l'essor économique et du progrès social pour tous.

Or que nous est-il proposé ? Deux projets de loi délétères.

Au lieu de créer les conditions d'une formation générale de qualité sur tout le territoire, le gouvernement continue d'inscrire son action dans une volonté de développer l'apprentissage, solution qui ne fonctionne pas, les chiffres le

montrent. C'est ainsi que le projet de loi « El khomri » prévoit de diminuer encore la taxe d'apprentissage versée aux lycées et collèges en étendant l'éligibilité de certains établissements privés à la part « hors quota », alors que ces établissements publics ont déjà perdu en moyens 30 % du montant de la taxe d'apprentissage suite à la dernière réforme de celle-ci.

Cette loi prévoit aussi d'augmenter la durée de leur journée ou de leur semaine de travail, au motif qu'il faudrait s'adapter aux us et coutumes des employeurs. C'est au contraire leurs conditions de travail et de formation qu'il faudrait améliorer. Plutôt que de mettre en place des mesures concrètes pour lutter contre les ruptures de contrats d'apprentissage (25 % en moyenne), la loi propose de >>>

>>>

fournir une attestation des « compétences travaillées ».

La diminution de la durée de l'expérience requise de 3 à 1 an et englobant les périodes de formation initiale et continue en milieu professionnel ne permettra pas de développer la VAE.

Bien au contraire, cette disposition est dangereuse notamment pour les jeunes engagés en formation continue. Elle est aussi dangereuse pour la qualité de formation professionnelle qui leur est dispensée. Avec d'autres dispositions qui sont mises en place (article 33 de la loi sur le contrat de professionnalisation, introduction des blocs de compétences), cette loi risque d'aboutir à moins de formation professionnelle pour de nombreux jeunes sans qualification. Elle est en contradiction avec les principes d'élévation du niveau de qualification et

d'obtention par tous les jeunes à minima d'un niveau V de qualification inscrits dans la loi de Refondation de l'école.

Le destin scolaire et universitaire des jeunes est trop fortement marqué par leur origine sociale. Démocratiser la réussite scolaire passe avant tout par mieux d'école : des contenus d'enseignement cohérents, des méthodes pédagogiques diversifiées, des personnels formés, de la mixité sociale et scolaire dans les établissements, de la maternelle au supérieur. Or ce qui nous est proposé ici, au lieu d'un travail sur l'offre de formations supérieures, c'est une sélection à l'entrée de l'université qui se dessine. Le dispositif meilleurs bacheliers a été totalement dévoyé cette année, et il s'agit de l'étendre sans bilan ni précaution.

Au lieu de conforter les droits des travailleurs, c'est la mise en place de

formation professionnelle à minima et la précarité qui sera proposée aux plus fragiles d'entre eux, et en particulier aux jeunes. Même l'engagement citoyen prend des allures de travail dissimulé.

Pour la FSU les projets Egalité-Citoyenneté et projet de loi travail dite « El Khomri » ne sont pas acceptables et leurs dispositions, qui font actuellement, pour la seule loi travail l'objet d'un débat public et avec les organisations syndicales, doivent être revues avant tout passage dans les instances.

Avec les organisations de jeunesse, la FSU sera dans l'action pour combattre toutes les dispositions régressives pour les droits des salariés.

Déclaration FSU
14 mars 2016

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION DU 14 MARS 2016

Déclaration commune

Bien que la version définitive de la loi « El Khomri » n'ait toujours pas été présentée en Conseil des ministres, elle est de nouveau à l'ordre du jour du CSE.

Il est inacceptable que nous ayons à nous prononcer sur un projet de loi dont nous ne connaissons pas la version finale qui sera soumise au parlement, tandis que des consultations sont en cours.

Ce texte suscite de multiples réactions et fait l'objet d'un rejet massif.

Il comporte des dispositions qui

réduisent considérablement les droits des salarié-es et renforcent leur flexibilité.

Dans le champ de l'éducation, c'est une régression sans précédent qui déréglemente le temps de travail des apprenti-es mineur-es avec l'extension de la possibilité de les faire travailler jusqu'à 10h par jour et 40h par semaine, sans autorisation préalable de l'inspection ni de la médecine du travail. Une telle amplitude horaire fait des apprenti-es mineur-es des salarié-es comme les autres et les prive d'une protection spécifique comme l'imposent les articles 31 et 32 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les jeunes en formation ne sauraient être réduits à une main d'œuvre bon marché.

Par ailleurs, la formation professionnelle est détournée au profit de formations « maison » qui ne bénéficieront qu'aux entreprises.

Des évolutions du projet ayant été annoncées mais non communiquées à ce jour, nous demandons le retrait du texte initial à l'ordre du jour de ce CSE, de façon à pouvoir nous prononcer en toute connaissance de cause sur les dispositions qui seront mises officiellement en discussion.

Déclaration commune
CGT, FCPE, FO, FSU, SNALC-FGAF,
Solidaires, Sud-Education, Unsa éducation,
UNEF, SGL
14 mars 2016

DECLARATION COMMUNE CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Les mobilisations, notamment celles du 9 mars initiées par les organisations de jeunesse et les organisations* syndicales de salariés, ont contraint le gouvernement à des concessions sur la loi Travail.

Pour autant les aménagements annoncés par le Premier Ministre ne changent pas la philosophie générale du projet. Il ne répond pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-es et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne justifie pas la casse du code

du travail mais nécessite un changement de politique économique et sociale.

Ce texte continue à diminuer les droits des salarié-es et à accroître la précarité, notamment des jeunes. Décentralisation de la négociation collective au niveau de l'entreprise et affaiblissement des conventions collectives de branches, fragilisation des droits individuels acquis, mise en cause des majorations des heures supplémentaires, facilitations des licenciements, affaiblissement de la médecine du travail... sont autant d'exemples de régressions qui demeurent.

L'universalité de la garantie jeune sans les moyens en conséquence

relève d'un effet d'annonce. Face au chômage et à la précarité auxquels sont confrontés les salarié-es, les femmes et les jeunes en particulier, l'urgence est à la conquête de nouveaux droits.

Les organisations* syndicales soutiennent et appuient les actions des 17 et 24 mars. Elles confirment leur appel à la mobilisation par la grève et les manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

lundi 14 mars 2016

* CGT, FO, FSU, Union syndicale
Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

MOBILISATION DU 17 MARS

La journée de mobilisation du 17 mars à l'initiative des organisations de jeunesse a été une réussite.

Les jeunes, très concernés par ce projet de loi, se sont fortement mobilisés avec le soutien des organisations de salarié-es.

La preuve est faite que les annonces du Premier ministre pour aménager la loi travail n'ont visiblement pas convaincu et ce malgré l'offensive gouvernementale largement relayée.

Les jeunes doivent pouvoir manifester et se réunir librement. Le gouvernement doit respecter leurs droits et non multiplier les obstacles.

Le débat sur la loi est loin d'être terminé. La réécriture du texte ne touche pas au cœur du projet qui contient toujours de multiples régressions.

Ce nouveau projet de texte ne répond donc pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-es et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne peut pas être synonyme de la casse du code du travail mais nécessite en revanche un changement de politique économique et sociale.

Le gouvernement doit retirer son projet, entendre les propositions alternatives portées par les organisations de jeunesse et de

salarié-es et en discuter avec elles.

Fortes de la réussite de cette journée, les organisations* syndicales appellent les jeunes et les salarié-es à poursuivre et amplifier la mobilisation dès le 24 mars prochain, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres.

Ce sera une nouvelle étape avant la puissante journée de grève et de manifestations du 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Communiqué intersyndical

* CGT – FO – FSU – Union syndicale
Solidaires – UNEF – UNL – FIDL

17 mars 2016

JO n°0070 du 23/03/2016

Texte n°12

Arrêté du 1^{er} mars 2016 portant création de la spécialité « Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

[NOR: MENE1606224A](#)

Texte n°25

Arrêté du 10 mars 2016 portant création d'un traitement automatisé de données nominatives dénommé « système interministériel pour la gestion nominative des administrateurs civils : SIGNAC »

[NOR: RDFF1607150A](#)

Pour renforcer les droits des salarié-es du secteur public comme du secteur privé, le retrait du projet de loi Travail est indispensable

Tous en grève le 31 mars 2016 !

Les organisations syndicales de la Fonction publique, CGT, FO, FSU et SOLIDAIRES s'inscrivent pleinement dans la mobilisation et l'appel à la grève du 31 mars pour l'amélioration et le renforcement des droits des salariés et des agents de la Fonction publique. Il faut obtenir le retrait du projet de loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Ce projet de loi est une addition de régressions historiques : inversion de la hiérarchie des normes via des accords d'entreprises dérogoratoires au code du travail, remise en question du temps de travail, facilité de licenciement, remise en cause des organisations syndicales, etc... Bref, un projet souhaité par le MEDEF, présenté par le gouvernement, qui doit être retiré. Cette logique se décline aussi au sein de la fonction publique au travers des multiples attaques statutaires, le recours à la mobilité forcée, l'attaque des 35 h et le développement de la précarité.

Contrairement à ce qui nous est rabâché sans fondement, jamais l'affaiblissement des droits des

travailleurs et la possibilité de licencier le plus facilement du monde n'ont permis de combattre le chômage. Les salariés paient déjà – et au prix fort – les conséquences d'une crise dans laquelle ils n'ont aucune responsabilité. Pour nos organisations syndicales, ce qui est indispensable et juste aujourd'hui, c'est que les garanties collectives des salariés soient améliorées et non l'inverse.

Cette politique de démantèlement des garanties collectives nationales ne peut que résonner défavorablement aux oreilles des fonctionnaires et agents publics.

En effet, le statut général, les statuts particuliers et le décret 86-83 pour les agents non-titulaires sont des éléments essentiels des droits collectifs des personnels qui subissent déjà une remise en cause de leur caractère national. De plus, la politique d'austérité met à mal l'exercice des missions publiques et le pouvoir d'achat. Nos organisations syndicales rappellent d'ailleurs que la page des salaires n'est pas tournée avec l'insuffisante augmentation de 1,2 %.

Nul besoin d'être devin pour comprendre que l'éclatement des statuts de fonctionnaires suivrait de près la casse du code du travail et des accords de branche.

Enfin, le projet de loi travail, s'il était adopté, permettrait au gouvernement de mettre en place, par une procédure d'ordonnances, un compte personnel d'activité pour les fonctionnaires. Dans ces conditions, le gouvernement aurait carte blanche pour mettre en place un dispositif d'individualisation des droits ce qui suscite bien de légitimes inquiétudes et de larges réserves.

Après les mobilisations massives avec la jeunesse, les 9, 17 mars et 24 mars, il faut obtenir le retrait du projet de loi travail par la grève interprofessionnelle et les manifestations, le 31 mars, et en finir avec les multiples attaques dont fait l'objet la fonction publique.

Communiqué intersyndical CGT, FO, FSU
et Solidaires
24 mars 2016

**Fonctionnaires et agent-es publics :
Toutes et tous en grève et dans les manifestations,
le 31 mars 2016**

BO n°11 du 17/03/2016

Baccalauréat professionnel

Prévention santé environnement, économie-gestion, économie-droit :
définitions d'épreuve et règlements d'examen - modification

arrêté du 24-12-2015 - J.O. du 1-3-2016 - NOR MENE1532434A

Brevet professionnel

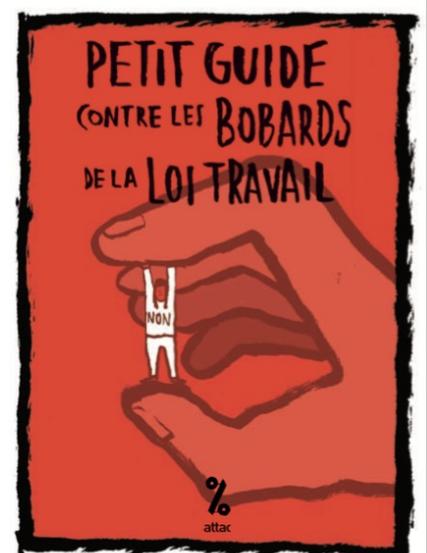
Programmes des enseignements généraux des classes préparatoires

arrêté du 8-2-2016 - J.O. du 1-3-2016 - NOR MENE1603883A

Diplôme national du brevet

Modalités d'attribution : modification

arrêté du 16-2-2016 - J.O. du 24-2-2016 - NOR MENE1603845A



LE BAC PRO GA TOUJOURS DANS LA TOURMENTE !

Trois ans et demi seulement après la création du BAC Pro Gestion Administration, le bilan est catastrophique.

Malgré des alertes répétées du SNUEP-FSU, le ministère ne prend toujours pas la mesure des incohérences de cette filière et des conséquences désastreuses sur les conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

Le prétendu bilan officiel annoncé depuis plus d'un an n'est même pas commencé – c'est dire tout l'intérêt que porte le ministère aux 8000 PLP qui enseignent dans cette filière et aux 75 000 élèves qui suivent ce cursus !

Par ailleurs, le SNUEP-FSU dénonce les pressions d'équipes de direction et d'inspection qui pratiquent le « chantage à la fermeture » sur les enseignant-es, insinuant que les difficultés du bac pro GA leur incombent. Ce n'est pas acceptable. La problématique étant la même dans tous les lycées, la philosophie même de cette formation est à remettre à plat. Rien ne peut légitimer que l'on persiste à sacrifier les contenus et modalités de formations des élèves.



Enfin, les PLP comptabilité et secrétariat ont vu leurs disciplines de recrutement se fondre en une seule, directement liée à la dénomination de ce diplôme, sans que le ministère ne demande l'avis de quiconque. Suite aux fermetures massives de classes de 2010 à 2014, les effectifs de la filière tertiaire administratif ont déjà diminué d'un tiers. L'annonce de possibles nouvelles fermetures va à l'encontre des besoins en volume de jeunes formé-es dans cette filière à l'horizon 2022 (étude France stratégie-Dares). La filière du tertiaire administratif ne peut être amenée à disparaître. La diminution progressive de cette filière ne serait pas sans conséquence sur les carrières des enseignant-es et leurs conditions de travail, et à ce jour, rien ne semble avoir été anticipé par le ministère.

Le SNUEP-FSU dénonce cette situation intolérable et demande une remise à plat immédiate et complète de cette filière, incluant un réel accompagnement des collègues.

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**



TOUT-ES EN GRÈVE **LE 31 MARS** **PUBLIC-PRIVÉ POUR LE RETRAIT** **DU PROJET DE LOI EL KHOMRI !**

**J
O
U
R
N
É
E

D
E

G
R
È
V
E**

Le projet de loi El Khomri constitue une régression sociale sans précédent pour les droits des salarié-es, soumettant l'ensemble du monde du travail au patronat. Le texte examiné par le conseil des ministres du 24 mars reste sur la même « philosophie ». Il s'agit toujours, pour le gouvernement, de réformer le droit du travail au profit des employeurs, dégradant sur plusieurs plans les garanties collectives des salarié-es. Pour la fonction publique, les reculs sociaux porté par le projet de loi Travail, dit El Khomri, **auraient inmanquablement des conséquences à terme sur les garanties collectives et les droits des agent-es publics.**

Ce projet agit aussi comme une goutte d'eau faisant déborder le vase des mécontentements sociaux : il doit être retiré !

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser par la grève et à participer massivement aux manifestations le 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

L'inversion de la hiérarchie des normes est au cœur de ce projet. Ce principe permettrait de déroger au droit du travail inscrit dans la loi par un accord de branche ou un accord d'entreprise. Jusqu'à présent un texte de « rang inférieur » ne pouvait qu'améliorer le texte de « rang supérieur » du point de vue des salarié-es. Tout principe de dérogation au droit général finirait par miner le droit lui-même, qui, de fait, ne serait plus assuré. La flexibilité supplémentaire qu'imposerait cette loi ne réduirait en aucun cas le chômage et la précarité. Les pays européens ayant suivi cette voie ont fait la démonstration du contraire.

LES PLP ONT TOUTES LES RAISONS DE SE MOBILISER CONTRE LE PROJET DE LOI EL KHOMRI AUX CÔTÉS DES SALARIÉ-E-S DU PRIVÉ, POUR EMPÊCHER UNE RÉGRESSION SOCIALE GÉNÉRALISÉE.

TOUTES ET TOUS À LA MANIFESTATION

RV à h

.....

**Pour l'enseignement professionnel
> Offensifs et engagés!**

FORMATION PROFESSIONNELLE, FORMATION ET QUALIFICATION

Ce projet de loi ouvre la porte à une fragilisation de la formation professionnelle et à la remise en cause des diplômes.

- La délivrance d'attestation de compétences en cas de rupture de contrat d'apprentissage ainsi que le découpage des diplômes professionnels en blocs de compétences va impacter la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. C'est une approche par « crédits » de formation qui ouvrirait la voie à une sous-qualification de nombre de jeunes en formation continue dans la mesure où leur qualification ne serait valable qu'à un instant T et à un poste ou une tâche déterminée ou une entreprise déterminée.
- Des établissements d'enseignement secondaire privés et hors contrat pourraient être bénéficiaires de la taxe d'apprentissage. Il s'agit d'un détournement de fond au détriment des établissements publics. Cela diminuerait encore la part « hors quota » dont les lycées et collèges publics peuvent bénéficier. Les établissements publics en ont déjà perdu en moyenne 30%.
- Nombre d'employeurs freinent la reconnaissance des qualifications obtenues par leurs salarié-e-s, ainsi que le développement de formations continues qualifiantes. En diminuant à un an l'expérience professionnelle permettant d'être éligible à la VAE, ce dispositif est détourné de sa finalité pour qualifier les jeunes à moindre coût.

Salaires dans la Fonction Publique

La FSU n'a eu de cesse ces dernières années, avec d'autres organisations syndicales, d'informer, de mobiliser pour essayer d'être entendue sur la question salariale dans la Fonction Publique. La décision du gouvernement de dégeler la valeur du point d'indice et de le revaloriser est un premier résultat de ces multiples mobilisations. Mais la réponse du gouvernement est tardive pour bien des agents qui ont vu les difficultés s'accumuler depuis 6 ans. Les agents de la Fonction Publique ont perdu de 7 à 8 % de leur pouvoir d'achat depuis 2010. L'annonce gouvernementale de 1,2% en deux fois (0,6 % au 1er juillet 2016 et 0,6 % au 1er février 2017), n'est pas suffisante pour répondre aux attentes des agent-es. La FSU continuera à mobiliser les personnels pour réparer des années de régressions salariales.

PRIORITÉ À LA JEUNESSE ?

Elle passe par les politiques éducatives, culturelles mais aussi par celles de l'emploi, des transports, du logement...

Une loi sur le Travail ne doit pas être en contradiction avec des objectifs éducatifs essentiels : réussite de tous les jeunes, sortie du système éducatif avec une qualification, élévation générale du niveau de qualification, orientation choisie, accès à un emploi stable de qualité...

COMMUNIQUÉ DE L'INTERSYNDICALE DU SECOND DEGRÉ, 24 MARS 2016

L'intersyndicale second degré (SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SFSDPEP-FO, CGT, CGT enseignement privé, SNCL-FAEN, SIES-FAEN, SUNDEP-Solidaires, SUD Education) appelle les personnels à se mettre en grève et rejoindre les manifestations et initiatives prises par les organisations syndicales et les organisations de la jeunesse le jeudi 31 mars pour le retrait du projet de loi travail.

Après la forte mobilisation du 9 mars, le gouvernement a été contraint de retoucher son texte mais l'orientation générale demeure. L'affaiblissement des garanties collectives touchera l'ensemble des salariés et tout particulièrement les jeunes ; contrats de travail flexibles, renoncement à l'élévation des qualifications, délivrance de blocs de compétences au lieu de diplômes reconnus, flexibilité accrue des contrats de travail, voilà l'avenir promis à la jeunesse .

La volonté de privilégier le cadre de l'entreprise en matière de temps de travail et de rémunération conduira à des dégradations pour nombre de salariés et à l'éclatement des cadres nationaux. C'est cette même logique qui guide la réforme du collège contre

laquelle luttent les personnels avec l'intersyndicale du second degré depuis un an en laissant aux chefs d'établissement en renvoyant au niveau local une grande partie des choix , en réduisant les règles communes, en aggravant les inégalités.

C'est pourquoi réussir le 31 mars est un enjeu primordial. L'heure est à la convergence des mobilisations des enseignants avec celle des lycéens, étudiants et salarié-es du public et du privé. Cela doit contraindre le gouvernement à entendre ce que disent les jeunes et les personnels . Si ce n'était pas le cas la dynamique créée pourra amener à des suites d'action rapides. C'est pourquoi l'intersyndicale appelle les personnels à se réunir en assemblées générales dans les établissements pour préparer la grève du 31 et débattre des modalités de poursuite de l'action tant contre la loi travail que pour l'abrogation de la réforme du collège (refus de faire remonter les notes, grève en mai et ou en juin...).

En fonction de l'évolution de la situation, de la mobilisation interprofessionnelle, des remontées des AG, l'intersyndicale décidera de nouvelles initiatives pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège et l'ouverture rapide de discussions sur d'autres bases. La réforme ne doit pas être mise en œuvre à la rentrée 2016.